



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITEE

E/CONF.85/L.80 (Abstract)
22 juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SIXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
New York, 25 août-3 septembre 1992
Point 11 a) de l'ordre du jour provisoire*

SYSTEMES D'ECRITURE ET PRINCIPES DE PRONONCIATION : ROMANISATION

Translitération romanisée du thaï

Document présenté par la Thaïlande**

Résumé

La Thaïlande a présenté son document sur la translitération romanisée du thaï pour information à la cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (E/CONF.79/INF/39) et comme document technique à la quinzième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (document de travail No 41). Il y était expliqué que l'Institut royal avait créé le Comité pour l'amélioration de la romanisation du thaï étant donné la nécessité d'avoir un nouveau système de romanisation convenant à l'informatisation et à la transmission de données, et de modifier également le système en vigueur afin qu'il soit plus pratique à utiliser. Le Comité a produit deux systèmes distincts : le système de translitération romanisée et le système de transcription romanisée. Le présent document ne porte que sur le système de translitération, qui a déjà été adopté comme projet de norme internationale (DIS) par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). La Thaïlande a présenté ce document à la sixième Conférence afin que celle-ci l'examine et l'accepte comme nouveau système pour la transmission informatisée de données à l'échelle internationale.

* E/CONF.85/1/Rev.1.

** Etabli par M. Prasong Chingchai, Service géographique royal de Thaïlande.